

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5413**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable des ressources humaines

Nouvel intitulé : Responsable des ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INSTITUT DES RESSOURCES HUMAINES (IRH)	Directeur IRH

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315n Etudes et prévisions, établissement de stratégies

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable des ressources humaines propose et développe une politique de gestion des ressources humaines adaptée à la stratégie de développement de l'entreprise. Il en définit les conditions générales et pilote sa mise en œuvre. Ses missions recouvrent des domaines complémentaires : - la stratégie de développement des ressources humaines.

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences-
- la politique de rémunération et la gestion de la paie
- le recrutement et la formation
- la gestion et l'animation des relations sociales

L'exercice de cette activité nécessite, notamment : - la maîtrise des concepts et les pratiques de l'administration et de la gestion des ressources humaines.

- la supervision des opérations de paie et la gestion des rémunérations.
- la gestion, l'animation, la coordination des équipes dont il est le manager
- le développement d'un rôle de conseil.
- la maîtrise du recueil et le recensement et la circulation de l'information
- la maîtrise de la pratique des entretiens.
- la maîtrise du droit du travail et du droit social.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Développée dans toutes les entreprises privées ou publiques quels que soient les domaines (industrie, services, commerce, administration, culture...), PME et grandes entreprises Il peut être un généraliste ou avoir des fonctions plus spécialisées : recrutement, formation, relations sociales, administration du personnel, gestion des carrières, mobilité...

- Responsable des ressources humaines - Chargé(e) de ressources humaines
- Responsable de formation
- Responsable du recrutement
- Chargé(e) de la mobilité et des carrières
- Chargé(e) de la paie
- Responsable des rémunérations
- Chargé(e) des relations sociales
- Responsable du personnel
- Consultant en ressources humaines (en cabinet conseil)

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur l'acquisition et la maîtrise des compétences, connaissances et aptitudes mobilisées.

Les connaissances théoriques sont régulièrement évaluées par des contrôles continus et des examens écrits et oraux.

Les compétences et aptitudes sont évaluées par des mises en situation auxquelles participent des professionnels des ressources humaines :

- lors d'études de cas
- lors de jeux de rôle et de simulations.
- lors des soutenances de mémoires de fin d'études,
- à l'issue des stages par l'évaluation portée par les tuteurs de stage
- lors de résolutions de cas d'entreprise soutenues devant des experts

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- le directeur de l'IRH - le directeur des études - 3 professionnels extérieurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 16 mai 2007, jusqu'au 16 mai 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.irh-sup.com>

Lieu(x) de certification :

6 rue Froment 75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Responsable des ressources humaines](#)